

## Coordination GEMPPPI

# Fondamentalisme protestant et dérives sectaires

Tel. 07 69 80 62 83

[fondamentalisme\\_protestant@yahoo.com](mailto:fondamentalisme_protestant@yahoo.com)

Cette coordination a pour but de collecter les observations, doléances et documents permettant de cerner au sein des fondamentalismes protestants, les risques potentiels ou avérés de dérives sectaires et de manipulation mentale ou de suggestion psychologique.

Elle se fixe aussi pour objectif de réunir et organiser, pour que leurs intérêts soient mieux défendus, les personnes physiques et morales qui auraient des doléances à l'égard de certains thèmes spécifiques, acteurs ou groupes appartenant à la mouvance fondamentaliste protestante (certaines églises évangéliques, pentecôtistes, ethniques, l'Évangile de la prospérité, le discipling, la dîme, l'argent, la guérison divine, les dons ou charismes surnaturels, le culte de certaines personnalités, etc.)

Cette coordination est apolitique, laïque, aconfessionnelle et se fonde sur la pensée rationnelle, même si elle n'hésite pas à faire des recherches dans les textes sacrés pour aider à la compréhension de certains comportements dommageables à l'individu et surtout certaines dérives sectaires.

Cette démarche n'implique aucun amalgame, la liberté étant une valeur fondamentale pour cette coordination, y compris la liberté d'avoir les croyances et les pratiques religieuses de son choix, sous réserve bien-sûr qu'elles ne nuisent à personne.

Cette coordination est une structure de l'association GEMPPPI – Groupe d'Étude des Mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu. (Association, œuvrant pour la prévention des dérives sectaires de toutes sortes [www.gemppi.org](http://www.gemppi.org)). Notre coordination en adopte les définitions et les approches du phénomène sectaire.

De ce fait, la Coordination GEMPPPI « Fondamentalisme protestant et dérives sectaires », recueille les informations et doléances autour de la problématique sectaire des mouvements fondamentalistes protestants, écoute, réunit et coordonne les plaignants, les met en contact éventuellement et fournit au GEMPPPI de la matière à avis, analyse et à publication tout en respectant l'anonymat des personnes.